



Les distributions
ELECTRO-SHOP

1315 rue Mazurette, Local #100
Montréal, Qc, H4N 1G8
(514) 400-1450
info@electro-shop.ca

Chapitre 7 : Clause de Non-Concurrence

La présente clause de non-concurrence est établie dans le but de protéger les intérêts commerciaux, les informations confidentielles, et la clientèle de Les distributions Électro-Shop. Elle fait partie intégrante du contrat de stage entre le stagiaire et Les distributions Électro-Shop.

7.1 Portée de la Clause

Le stagiaire **s'engage à ne pas exercer**, directement ou indirectement, une **activité concurrentielle** à celle de Les distributions Électro-Shop **pendant la durée de son contrat** de stage et pour une **période de 12 mois suivant la fin de son contrat**, que cette fin soit volontaire ou involontaire.

7.2 Territoire Concerné

La présente clause s'applique dans un **rayon de 20 km autour de tout établissement** ou lieu d'activité de Les distributions Électro-Shop.

7.3 Activités Concernées

Le stagiaire s'engage à ne pas travailler pour, conseiller, ou créer une entreprise qui serait en concurrence avec les activités de vente en gros et détail et de réparation de matériel informatique remis à neuf, téléphones, tablettes, accessoires informatiques, haut-parleurs, casques d'écoute, caméras de sécurité, et services associés offerts par Les distributions Électro-Shop.

7.4 Sanctions

Le non-respect de cette clause de non-concurrence pourra donner lieu à des poursuites judiciaires et à des dommages et intérêts.

7.5 Validité de la Clause

Si une partie de cette clause est jugée invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres parties de la clause, qui resteront en vigueur.

En signant le stagiaire reconnaît avoir lu, compris, et accepté les termes de cette clause de non-concurrence.

Nom du stagiaire

Date de signature

Signature du stagiaire